AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_33-DE

Regu le 01/10/2019

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, Adjoints, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), Adjoint,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS:

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux.

ETAIT EXCUSE:

M. Jean-Luc HENRYOT, Adjoint,

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

33 - 26 septembre 2019

33. Avenant n° 3 pour la saison 2020 à la convention entre la Commune de Moissac et l'Association « Moissac-Culture-Vibrations » MCV

Rapporteur: Mme VALETTE.

Considérant le fait que la Commune de Moissac subventionne l'association Moissac-Culture-Vibrations pour réaliser la Saison Culturelle en programmant des spectacles dans le cadre de la politique culturelle de la ville. AR PREFECTURE

082-218201127-20190926-CM20190926_33-DE

Regu le 01/10/2019

Considérant qu'une convention a été signée au mois de décembre 2017 pour une durée de trois ans (de 2018 à 2020).

Considérant que la convention nécessite un avenant fixant les objectifs de l'année courante, le budget prévisionnel, les dates et le programme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 27 voix, et 2 abstentions (MM. CALVI, CHARLES),

APPROUVE la signature de cet avenant à la convention entre la Commune de Moissac et l'Association Moissac-Culture-Vibrations pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer et à veiller à sa bonne application.

DECIDE le versement de 160 000 € comme défini dans l'avenant à la convention entre l'association « Moissac-Culture-Vibrations » et la Commune de Moissac.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Maire

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :